

NVB 31. RDA. O.

NVB 34.66. FAIR. O.

PVB 51.30 FAIR.

NVB 34.66. Alg. O.

NVB 34.56. R. O.

GT/SUD

N.B. 34.70. CHA.

Berne, le 22 février 1988

CONFIDENTIEL

Note au Chef du Département

Indemnisations relatives à des nationalisations
Dossiers en suspens

En vue de notre entretien du 26 février 1988, je souhaiterais brosser très succinctement le tableau des dossiers en suspens en matière d'indemnisation.

RDA

Le contentieux porte sur quelque 1400 cas. Nous avons fait valoir des prétentions pour un montant total de Fr. 120 millions (y compris Liechtenstein pour environ Fr. 5 millions). De son côté, la RDA a présenté une offre de Fr. 14 millions, dont il y a lieu de déduire quelque Fr. 6,5 - 12 millions au titre de soi-disantes contre-prétentions.

Les deux délégations se sont engagées, lors de la récente réunion de Berne, à réviser leurs méthodes d'estimation et, sur cette nouvelle base, à recalculer leur offre. Cette approche devrait logiquement conduire à rapprocher les sommes en présence.

ZAIRE

Le Zaïre a versé en décembre dernier la quatrième tranche de l'indemnité due. De la sorte, la Commission fédérale en matière d'indemnisation, présidée par l'ancien ambassadeur Diez, devrait être en mesure, avant la fin de l'année, de distribuer aux ayants-droit l'indemnité fixée dans l'Accord de 1980, équivalant à Fr. 1,8 million.

ALGERIE

Contentieux : environ Fr. 35 millions.

Pour des raisons de principe, l'Algérie a constamment rejeté toute idée d'indemnisation. Elle ne conclura donc jamais d'accord ni ne déboursera quoi que ce soit. Nous nous efforçons néanmoins, dans le cadre de nos échanges commerciaux, de mettre sur pied un mécanisme susceptible de parvenir d'une manière pragmatique et discrète au résultat recherché, à savoir le dédommagement - partiel - des Suisses d'Algérie (par exemple alimentation d'un fonds de compensation au moyen de remises accordées par la Sonatrach sous la forme de ventes de pétrole brut à des importateurs suisses à un prix inférieur au prix mondial).

L'Association suisse des spoliés d'outre-mer (ASSAOM - Secrétaire : M. Guy de Chambrier, Peseux), qui défend les intérêts des Suisses d'Algérie, s'est toujours montrée assez remuante.

URSS

Des pourparlers préliminaires entre experts ont eu lieu en 1972, 1976 et 1980 au sujet des prétentions suisses (1330 cas, Fr. 44 millions) relatives aux dommages subis par des personnes physiques ou morales suisses dans les territoires annexés par l'URSS après le 1er septembre 1939 (notamment Etats baltes et Prusse orientale). Il était apparu, au vu des résultats des pourparlers de 1980 qu'aucun accord acceptable pour la Suisse n'était possible :

- l'URSS se refuse à inclure la Prusse orientale (850 cas, Fr. 24 millions) dans une éventuelle négociation
- l'URSS se refuse à une indemnisation pour les immeubles, qui, biens du peuple, ne sont pas susceptibles d'appropriation privée.

Divers facteurs (Interpellation Ziegler du 2 mars 1987, évolution du régime soviétique, récente décision de la BNS d'autoriser l'URSS à lancer un emprunt) nous ont incités à relancer Moscou, qui s'est déclarée prête à reprendre les pourparlers.

Un quatrième "round" aura donc lieu à Berne, les 29, 30 et 31 mars 1988. A la suite de l'emprunt en question, la presse suisse et internationale montre un intérêt renouvelé pour ce dossier.

N.B. Ces pourparlers et les négociations qui pourraient ultérieurement s'engager ne porteront pas sur les "dommages de la Révolution" (1700 cas, Fr. 1,5 milliard), à la réparation desquels l'URSS s'est toujours opposée catégoriquement.

CHINE

Alors que nous avons soumis l'an dernier aux autorités chinoises une demande d'indemnisation pour un immeuble à Shanghai, celles-ci ont récemment répondu en proposant au Conseil fédéral de présenter une liste de toutes les prétentions suisses relatives à des nationalisations, en vue de conclure un accord d'indemnisation. On sait que la Chine a récemment conclu de tels accords avec plusieurs pays occidentaux, en particulier la Grande-Bretagne.

Des pourparlers préliminaires devraient avoir lieu, à Berne ou à Beijing, d'ici l'été prochain.

Direction du droit
international public

M. Godet

(Godet)

Copies :

- OFAEE
- Secrétaire d'Etat Brunner
- Division politique I
- Division politique II
- Service économique et financier
- DDIP
- KT/STR
- BC